



22 mai 2012

**Réponse de l'Uprigaz à la consultation publique de la CRE
portant sur l'évolution des systèmes d'équilibrage de GRTgaz et de TIGF**

L'Uprigaz est, d'une manière générale, favorable à l'évolution des systèmes d'équilibrage sur les réseaux français en vue de mettre en place un système d'équilibrage plus transparent et représentatif des coûts réels des déséquilibres, en référence aux prix de marché du gaz.

L'Uprigaz est attentive à ce que les orientations suggérées par la CRE soient en phase avec les orientations communautaires. S'agissant de l'équilibrage journalier, les évolutions envisagées dans le cadre de la consultation publique portent sur deux points importants : d'une part, la fourniture aux shippers des informations intra-journalières leur permettant de corriger en temps réel les déséquilibres qu'ils génèrent et d'autre part la concentration des interventions des gestionnaires de réseaux sur des produits intra-journaliers reflétant mieux la valeur réelle des déséquilibres que le recours aux cotations futures. Dans cet esprit l'Uprigaz formule les réponses suivantes aux trois questions posées.

Question 1 : Etes-vous favorable à la proposition de GRTgaz consistant à concentrer ses interventions d'équilibrage sur la fenêtre within-day existante au plus tôt le 1er août 2012 ?

L'Uprigaz y est favorable. Il convient toutefois de veiller à ce que l'intervention du GRT ne puisse pas conduire à des mouvements trop erratiques sur un marché qui ne serait pas suffisamment liquide. La question de l'équilibrage durant les week-ends n'est toutefois pas traitée par cette proposition.

Question 2 : Etes-vous favorable à la mise en œuvre d'une transmission aux expéditeurs des consommations intra-journalières de leurs consommateurs non-profilés raccordés aux réseaux de distribution deux fois par jour ?

L'Uprigaz est bien évidemment favorable à la mise en place de cette disposition qui doit permettre aux expéditeurs de prendre les mesures nécessaires pour éviter de se trouver en situation de déséquilibre et d'en supporter les conséquences financières. Une période d'adaptation avant modification éventuelle des tolérances serait souhaitable.

Question 3 : Avez-vous d'autres commentaires à apporter sur ces sujets ?

Non.